

être de réinscrire les questions environnementales dans les processus historiques qui affectent les espaces ruraux. Cette analyse de la construction/imposition du cadre de la négociation conduirait également à interroger les relations réciproques qui existent entre les différents groupes de la société locale et entre les ruraux et les urbains. Au cours de ce congrès, l'étude de l'expertise et l'étude de la négociation semblaient parfois mal se démarquer d'une simple information pour les experts en négociation, brusquement sollicités par l'évolution de la législation ou par l'entrée récente de leur pays dans l'Union européenne.

Pour finir, quelques remarques

Nous constatons qu'un colloque organisé à Dijon sous la responsabilité de l'Inra s'est déroulé en anglais. Le choix très majoritaire des intervenants de communiquer en anglais signifie un double abandon. Le premier abandon n'est sans doute plus guère gênant : nous reconnaissons implicitement que le français, langue du pays organisateur, n'est plus une langue de communication scientifique internationale. Le second abandon est plus gênant. L'utilisation exclusive d'une langue imparfaitement maîtrisée par la majorité des intervenants ne peut que traduire imparfaitement une pensée ou une analyse élaborée dans une autre langue. L'utilisation exclusive de l'anglais risque de conduire à un appauvrissement des présentations qui tendent alors

vers la conversation. Une approche plus souple conciliant l'utilisation de la langue internationale et la langue de préférence de chaque intervenant peut sans doute être tentée.

Nous constatons avec bonheur que les scientifiques des pays de l'ex-bloc de l'Est sortent enfin des ateliers consacrés à l'ex-bloc de l'Est. Nous avons pu échanger avec des Polonais, Bulgares, Croates, Hongrois ou Russes dans un grand nombre d'ateliers. Souhaitons que cette dynamique encore embryonnaire se développe à l'avenir, même si nous ne remettons évidemment pas en cause la pertinence des travaux spécifiquement consacrés aux espaces ruraux post-communistes.

La tenue en France de ce XIX^e congrès de l'association européenne de sociologie rurale permet d'éclairer les différentes fonctions attribuées à la fois aux espaces ruraux – par le biais du Schéma des Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux (document de planification émanant de la loi d'orientation de l'aménagement durable du territoire de 1999) – et à l'activité agricole – légitimant de nouvelles formes de soutien à l'agriculture, en particulier sous la forme de contrats territoriaux d'exploitation initiés par la loi d'Orientation Agricole de 1999.

Enfin, gageons que ces échanges favoriseront la multiplication des travaux centrés sur les pratiques non agricoles qui prennent place dans les espaces ruraux et sur les différents agents qui les habitent d'une façon ou d'une autre.

Programme national de lutte contre le changement climatique. Premier bilan annuel

Compte rendu de la réunion des 19 et 20 juin 2001, MNHN, Paris

DIANA GUEORGUIEVA

Organisé par la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) et le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, ce premier bilan du Programme national de lutte contre le changement climatique a attiré l'attention d'un large public, assez jeune, avec une participation importante des ONG. Étaient inscrits deux cent quatre vingt seize participants, parmi lesquels des représentants des différents Ministères, des ambassades d'Australie, des États-Unis, ainsi que de l'Ademe, de l'EDF, de GDF, de la RATP, de SHELL France, de Peugeot-Citroën, de Total Fina Elf, de Cirad-Forêt, des différents syndicats, de Green-Peace-France, de WWF, de Réseau Action Climat, de Détente (Débat sur l'énergie et les tensions environnementales) et de France Nature.

Dans son discours d'ouverture, Madame Voynet a souligné l'importance de ce « grand défi de l'humanité que représente la sauvegarde de l'environnement global ». Elle a présenté un bilan positif des actions entreprises par la France pour la diminution des émissions de CO₂. Le comportement du président des États-Unis vis à vis du protocole de Kyoto sur le climat a été condamné à plusieurs reprises dans son discours ainsi que par les différents intervenants qui ont suivi. La ministre a mentionné, entre autres, que le développement durable nécessite un comportement cohérent en ce qui concerne les modes de production et de consommation. Son discours est resté mesuré quant aux mesures nécessaires à prendre dans le futur. Elle a invité les producteurs de véhicules et autres industriels à œuvrer pour un

DIANA GUEORGUIEVA
Anthropologue,
doctorante,
Apsonat, laboratoire
d'ethnobiologie,
Muséum national
d'histoire naturelle,
57, rue Cuvier,
75005 Paris,
France

changement de technologie, soulignant que loin de perturber l'économie du pays, celui-ci pourrait au contraire contribuer à l'augmentation du PIB. Les mots par lesquels Madame Voynet a choisi de terminer son allocution, reprenant le slogan du film télévisé du Ministère de l'Environnement, destiné à un large public et présenté par la suite, vont dans le même sens : « Il faut préserver notre planète et préserver notre argent ».

L'intervention de M. Delbeke de la Direction générale Environnement de la Commission européenne (chef de l'Unité climat), s'inscrivait dans le même registre. Pour lui la présence d'une conscience du danger environnemental en rapport avec le changement climatique est une opportunité économique pour le développement des nouvelles technologies. Plus clairement encore, M. Peter Betts, du Royaume-Uni, a parlé d'une « nouvelle révolution industrielle », pro-

voquée et soutenue par l'État, qui « assurera l'efficacité énergétique pour toujours » ! Les industriels nord-américains seraient d'ailleurs soucieux de l'éventuelle perte du marché international que la position de leur président pourrait provoquer. On peut légitimement se demander si le mouvement écologiste ne risque pas de n'être plus qu'un outil dans les mains des industriels, à leur seul profit économique.

À la sortie de cette rencontre, les ONG se sont montrées insatisfaites car elles attendaient des mesures concrètes à prendre pour l'avenir, des dates et des responsables clairement identifiés¹. Dans le discours de clôture de ce bilan, M. Mousel, président de la MIES, a assuré le public que toutes les remarques seraient prises en compte et que le résultat de ces deux journées serait discuté lors d'une prochaine rencontre interministérielle. Il a souligné que les résultats des mesures prises aujourd'hui en matière de maîtrise de changement climatique ne pourraient être évalués que dans cent ans. Il a ajouté que ceci ne doit pas décourager les décideurs, pour qui le long terme doit être toujours à l'ordre du jour et s'est montré satisfait de ce premier bilan. Il a enfin qualifié cette rencontre de premier essai vers une transparence publique et parlé d'un pas important vers une culture d'évaluation publique, ce qui est encore nouveau pour la France.

En conclusion, citons M. Schwartzberg, ministre de la Recherche, qui affirme que les nouvelles dimensions juridiques et sociales liées au développement durable nécessitent un suivi par les sciences humaines.

Tables rondes

Table ronde n° 1 : Quelles politiques cohérentes de déplacement en ville ? : les PDU, la place de la voiture et les modes alternatifs de déplacement.

Table ronde n° 2 : Rail-route, le rééquilibrage est-il possible ?

Table ronde n° 3 : Construire mieux, consommer moins, quelles actions engager dans le neuf et l'existant ?

Table ronde n° 4 : Industrie et production d'énergie, quelle incitations pour changer les pratiques ? Les instruments économiques (taxes, permis d'émissions négociables...) et la réglementation.

Table ronde n° 5 : Quelle place les collectivités territoriales prennent-elles dans le Programme National ?

Table ronde n° 6 : Les attentes de nos concitoyens face aux risques du changement climatique ?

¹ Les ONG ont déjà publié leur évaluation du Programme national de lutte contre le changement climatique sous le nom « Un programme en panne d'écotaxe »

Quelques adresses Internet :

<http://environnement.gouv.fr>
<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>
<http://www.ademe.fr>
<http://www.rac-f.org>

Les ONG dans le champ de la biodiversité

Séminaire organisé par le Comité « Sociétés, environnement et développement durable » et le Programme « Environnement, vie et sociétés » du CNRS, Séminaire 2001-2003

CATHERINE AUBERTIN (coordinatrice)

CATHERINE AUBERTIN
Économiste
Directrice de recherche
Centre IRD d'Orléans
Technoparc,
5 rue du Carbone,
45072 Orléans cedex 2,
France
Catherine.Aubertin@orleans.ird.fr

On peut considérer que les questions environnementales, parmi lesquelles la biodiversité, constituent l'un des grands enjeux collectifs les plus récents inscrits sur l'agenda des gouvernements et des instances intergouvernementales. De manière très grossière, c'est dans les années 70 que les acteurs publics ont été obligés de les ajouter à l'inventaire de leurs responsabilités, aux côtés des questions d'ordre public, de justice, d'éducation, de santé, de travaux publics, etc.

Les ONG et l'inscription de la biodiversité dans l'espace public

Cette inscription a été la conséquence de demandes, de pressions émanant de certaines composantes de la société, d'agents non gouvernementaux engagés dans des démarches prospectives les amenant à considérer que les grands programmes de développement et d'aménagement, les dérives du productivisme et de la